

s'explique surtout par un déclin dans les contrats de perfectionnement à l'intention des forces armées. Les organismes civils de l'État (tous les ministères et tous les organismes autres que le ministère de la Défense nationale\*) ont accusé en réalité une augmentation de 16.3 p. 100 (\$127,000,000 à \$147,700,000). Compte tenu du Conseil de recherches pour la défense, l'augmentation a été de 14.1 p. 100 (\$156,300,000 à \$178,300,000).

Au cours de l'année financière 1958-1959, une proportion d'environ 93 p. 100 de l'ensemble des fonds affectés à la recherche scientifique était «des fonds consacrés aux ministères ou aux organismes et disponibles par suite de l'établissement du budget annuel», tandis que le reste était des fonds reçus directement des sources non fédérales, des transferts, etc. On estime que, pour l'année 1959-1960, les fonds affectés aux ministères ou aux organismes, disponibles par suite de l'établissement du budget annuel, représentaient 95 p. 100 de l'ensemble des fonds disponibles pour l'activité scientifique. Toutefois, le montant des fonds disponibles pour cette année financière avait diminué de \$5,500,000 (\$207,500,000 en 1958-1959 à \$202,000,000 en 1959-1960).

Sur les dépenses globales pour l'activité scientifique en 1958-1959, une somme de \$162,300,000 (72.9 p. 100), représentait les dépenses sur les recherches entreprises par le personnel rattaché aux ministères ou organismes intéressés; ces dépenses ont augmenté à environ \$176,700,000 en 1959-1960, lorsqu'elles ont représenté 83.2 p. 100 du total. Par contre, les fonds consacrés à l'activité scientifique poursuivie par des employés non gouvernementaux dans des établissements de l'extérieur, mais financée par le gouvernement fédéral, ont été considérablement moindres en 1959-1960, les organismes à but lucratif recevant \$21,100,000 (\$48,700,000 en 1958-1959). D'autre part, les institutions d'enseignement disposaient de fonds plus considérables, soit de \$12,100,000 contre les \$9,500,000 disponibles en 1958-1959.

Les fonds affectés aux sciences physiques ont passé de \$45,500,000 en 1958-1959 à \$55,400,000 en 1959-1960; la majeure partie de l'augmentation a été affectée au groupe du génie. Les dépenses consacrées aux sciences de la vie ont passé de \$35,300,000 à \$40,400,000, l'augmentation proportionnelle la plus importante s'étant produite à l'endroit des sciences médicales.

Les investissements en établissements de recherche et de perfectionnement à l'égard de l'ensemble des ministères et des organismes (y compris le Conseil de recherches pour la défense, mais à l'exclusion des forces armées) ont passé de \$30,600,000 en 1958-1959 à \$33,000,000 en 1959-1960. L'*Atomic Energy of Canada Limited*, le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Mines et des Relevés techniques et le Conseil national de recherches ont dépensé ensemble 90.0 p. 100 du total en 1958-1959 et 93.5 p. 100 du total en 1959-1960. Le perfectionnement poursuivi dans les forces armées, se faisant surtout au moyen de contrats, exige peu d'investissements en établissements de recherche et de perfectionnement.

Les fonds consacrés à d'autres genres d'activité scientifique (compilation de données scientifiques, l'information et programmes de bourses d'études et de recherches), se sont élevés en 1958-1959 à \$23,500,000 et, en 1959-1960, à environ \$27,500,000. Au cours de ces deux années, les dépenses de ce chef représentaient respectivement 10.6 p. 100 et 13.0 p. 100 de l'ensemble des fonds consacrés à l'activité scientifique en général.

Si on ne tient pas compte des forces armées, le gouvernement fédéral a employé à la poursuite de la recherche et du perfectionnement un personnel de 14,698 personnes, dont 3,871 professionnels et 10,827 auxiliaires. Parmi les professionnels, 1,504 personnes avaient un baccalauréat, 994 avaient une maîtrise et 1,373 un doctorat.

\*Y compris les dépenses du Conseil de recherches pour la défense et celles des forces armées; le Conseil est chargé de l'activité scientifique, tandis que les forces armées sont chargées d'effectuer le travail de perfectionnement, d'exécuter les contrats, et de compiler les données scientifiques.